



N° 7 | 2005

Musiques et politique Juillet 2005

Les musiques populaires : commerce, loisir, underground ou tiers-secteur ?

Gérôme GUIBERT

Édition électronique :

URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-7/1269-les-musiques-populaires-commerce-loisir-underground-ou-tiers-secteur>

DOI : numerev_437

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 08/07/2005

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : GUIBERT, G. (2005) Les musiques populaires : commerce, loisir, underground ou tiers-secteur ?. *Cahiers de Psychologie Politique*, (7).

https://doi.org/10.34745/numerev_437

En France, avant la nomination de Jack Lang comme Ministre de la culture, au début des années 1980 et la politique qui s'en est suivie, les musiques populaires n'étaient pas prises au sérieux par l'État. Elles étaient considérées comme une distraction possible offerte par le marché, un amusement, un entertainment, à l'opposé d'un art véritable, digne de promotion ou de patrimonialisation. De ce fait, elles n'étaient pas intégrées aux champs d'actions des politiques culturelles. A partir de 1981 cependant, on a pu observer un double changement du point de vue du Ministère en charge des affaires culturelles.

- Il a en effet peu à peu ajouté à son périmètre un certain nombre d'expressions créatives qui n'étaient pas considérées auparavant,

- Il a également participé à un mouvement de professionnalisation large du secteur

Que peut-on dire de ces phénomènes ? De quelles manières ont-ils influencés le champ des musiques populaires ?